



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 15 décembre 2009**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 15 décembre 2009

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 15 décembre 2009 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean-Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Était également présente: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Était absent : Monsieur Sylvain Marinier, conseiller

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire Denis Chalifoux souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

**2009-12-778**

**Adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE**

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

**ATTENDU QUE**

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2009-12-779**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2009**

**ATTENDU QUE**

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2009.

**ADOPTÉE**

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 1 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### AGGLOMÉRATION

2009-12-780

#### **Acquisition de radios mobiles –Fonds de roulement d'agglomération**

**ATTENDU QUE**

le Service sécurité incendie loue présentement des radios mobiles pour ses communications ;

**ATTENDU QU'**

il y a des économies importantes à acheter les équipements plutôt que les louer ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur du Service sécurité incendie à faire l'acquisition de six (6) radios portatives et de deux (2) radios mobiles ainsi que leurs accessoires, auprès de la compagnie « Accès Communications ».

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 7 111.13 \$, taxes incluses, qui sera financée par le fonds de roulement de l'agglomération sur une période de deux (2) ans débutant en 2010.

**ADOPTÉE**

2009-12-781

#### **Embauche – Pompier à l'essai**

**ATTENDU**

la démission de monsieur Daniel Tinkler à titre de pompier pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

**ATTENDU QUE**

le Service de la Sécurité incendie doit combler un poste vacant au sein de ses équipes de pompiers ;

**ATTENDU QUE**

le directeur de la Sécurité incendie et le directeur des Services administratifs ont procédé à des rencontres et évaluations de candidats ;

**ATTENDU**

la recommandation favorable du directeur du Service Sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation des directeurs des services de la Sécurité incendie et des Services administratifs, autorise l'embauche de monsieur Jeff Durand, à titre de pompier à l'essai, en date du 16 décembre 2009, et ce, suivant

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 2 sur 21*

l'article 3.01h de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**2009-12-782**

**Séances ordinaires du conseil municipal – Calendrier pour l'année 2010**

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit dorénavant établir un calendrier de ses séances ordinaires et ce, avant le début de chaque année civile ;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le calendrier pour l'année 2010 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal qui débiteront à 19h30, selon l'annexe A ci-dessous.

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Annexe A**

• 19 janvier	• 20 juillet
• 16 février	• 17 août
• 16 mars	• 21 septembre
• 20 avril	• 19 octobre
• 18 mai	• 16 novembre
• 15 juin	• 14 décembre

**ADOPTÉE**

**2009-12-783**

**Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil municipal**

*Le greffier déclare avoir reçu les déclarations d'intérêts des membres du conseil municipal.*

ATTENDU QUE

le greffier atteste que les membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ont déposé leurs déclarations d'intérêts à son bureau;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prenne acte du dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2009-12-784**

**Niveau attribué au personnel aux fins de l'exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2010-T-167**

ATTENDU QUE

le règlement 2010-T-167 délègue le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2010;

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 3 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

**ATTENDU QUE**

l'article 12 du règlement 2010-T-167 indique que le conseil détermine par résolution la liste de son personnel et le niveau qu'il attribue à chacun aux fins de l'exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2010-T-167;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts attribue les niveaux suivants à son personnel :

<b>Niveau</b>	<b>Personnel</b>
A	Tous les employés de la Ville autorisés par le directeur de leur service respectif
B	Directeur du Service des Loisirs et Sports Directrice du Service de la Culture et Communications Directeur de l'Urbanisme et Environnement Directeur adjoint de l'Urbanisme et Environnement Directrice de la Cour municipale Greffière-adjointe de la Ville Directeur de l'Hygiène et du Milieu Directeur de la Sécurité incendie Chef aux opérations – Sécurité incendie Contremaîtres Surintendant
C	Directeur du génie et des infrastructure Directeur des Travaux publics Greffier, Directeur général-adjoint
D	Trésorier, Directeur des Services administratifs
E	Directeur général

**ADOPTÉE**

**2009-12-785**

**Pistes de ski de fond – Parc des Campeurs - Renouvellement de l'entente entre Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et «Stonehaven Country Club centre de villégiature & Spa S.E.C.»**

**ATTENDU QU'**

une entente est intervenue en décembre 2008 entre «Stonehaven Country Club centre de villégiature & Spa S.E.C» et la ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant les pistes de ski de fond et de raquette dans le Parc des Campeurs ;

**ATTENDU QUE**

il y a lieu de renouveler cette entente pour l'année 2009-2010 ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la reconduction, pour l'année 2009-2010, de l'entente signée entre «Stonehaven Country Club centre de villégiature & Spa S.E.C» et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant les pistes de ski de fond et de

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 4 sur 21*

raquette dans le Parc des campeurs.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document nécessaire à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2009-12-786**

**Renouvellement des contrats de travail des cadres et amendement à la politique salariale du personnel cadre**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts amende la politique salariale du personnel cadre, telle que présentée par le directeur général.

QUE le conseil municipal accepte de renouveler les contrats du personnel cadre, tels que substantiellement présentés par le directeur général

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2009-12-787**

**Représentativité des membres du conseil municipal**

ATTENDU

l'élection d'un nouveau conseil municipal à Sainte-Agathe-des-Monts le 1<sup>er</sup> novembre 2009;

ATTENDU QUE

dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil municipal sont appelés à siéger sur différents comités, organismes ou autres, à titre de représentants de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu aux voix, les conseillers Michel Charette et Yvan Chen votant contre:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- procède à la nomination des membres du conseil municipal suivants pour siéger sur les comités ou organismes tels qu'énumérés dans l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.
- autorise ces personnes à présenter une réclamation pour le remboursement des frais occasionnés par ces rencontres, selon la politique en vigueur.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le déboursé à cet effet.

**Annexe « A »**

Liste de représentativité des membres du conseil :

- |   |                   |                         |
|---|-------------------|-------------------------|
| 1. Comité du Patrimoine :                                     | • 1 représentante | Lise Gaudreau-Régimbald |
| 2. Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts : | • 1 représentant  | Sylvain Marinier        |

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 5 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

3.	Transport adapté et collectif des Laurentides :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> <li>• 1 substitut</li> </ul>	Grant MacKenzie Yvan Chen
4.	Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (C.R.S.B.P.L.) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> </ul>	Sylvain Marinier
5.	Parc des Campeurs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 représentants</li> </ul>	Jean-Léo Legault
6.	Table de concertation Jeunesse :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> </ul>	Sylvain Marinier
7.	Comité Action centre-ville :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> </ul>	Denis Chalifoux
8.	Corporation de développement industriel Sainte-Agathe-des-Monts :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> </ul>	Denis Chalifoux
9.	Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> </ul>	Grant MacKenzie
10.	Sainte-Agathe-des-Arts :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 représentants</li> </ul>	Sylvain Marinier
11.	Le Versant d'Or :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 représentants</li> <li>•</li> </ul>	Lise Gaudreau-Regimbald Sylvain Marinier
12.	Responsable des questions familiales (Carrefour Action municipale et famille) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentante</li> </ul>	Lise Gaudreau Régimbald
13.	Comité Parc linéaire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant</li> </ul>	Denis Chalifoux

Monsieur le maire Denis Chalifoux est d'office sur tous les comités ci-dessus mentionnés.

#### ADOPTÉE

2009-12-788

#### **Marina et débarcadère – Bail des fonds marins lac des Sables – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

##### ATTENDU QUE

le lit du lac des Sables est la propriété du gouvernement du Québec et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est le gestionnaire du domaine hydrique de l'État ;

##### ATTENDU QUE

pour l'opération de la marina et du débarcadère il est nécessaire d'obtenir un bail des fonds marins selon les modalités prévues au *Règlement sur le domaine hydrique de l'état*;

##### ATTENDU QUE

dans le cadre des activités d'une marina, l'installation de quais est requise, ce qui nécessite un certificat d'autorisation du Ministère (MDDEP);

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le greffier à signer les documents nécessaires à l'obtention d'un bail des fonds marins, situés en front du lot P-12A, du rang 3, du canton de Beresford, auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 6 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

parcs pour l'opération d'une marina et d'un débarcadère près de la plage Major, située sur le lac des Sables.

**ADOPTÉE**

**2009-12-789**

**Marina – Installation de quais – Certificat d'autorisation - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

ATTENDU QUE

- l'opération d'une marina nécessite l'installation de quais ;
- la ville doit obtenir l'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs, conformément à l'*article 22* de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le greffier à signer les documents nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs pour l'installation de quais sur le lac des Sables, en front du lot P-12A, du rang 3, du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-12-790**

**Demande au ministère des Transports du Québec – Installation d'un feu de circulation - Intersection route 329 et chemin Sainte-Lucie**

ATTENDU

une situation problématique de circulation et de sécurité existe à l'intersection de la route 329 nord et du chemin Sainte-Lucie, en l'occurrence :

- ⇒ la géométrie de l'intersection qui est dangereuse,
- ⇒ la visibilité qui est très difficile pour les véhicules qui viennent du chemin Ste-Lucie et qui doivent se diriger sur la 329 sud,
- ⇒ la densité de la circulation de véhicules lourds qui empruntent le chemin Ste-Lucie considérant la présence de carrière;

ATTENDU QUE

cette intersection se situe sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et en conséquence dessert de nombreuses familles sur son territoire;

ATTENDU QUE

ces routes sont de juridiction provinciale sous la responsabilité du Ministère des transports du Québec;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec d'installer un feu de circulation à l'intersection de la route 329 et du chemin Ste-Lucie, afin de rendre plus sécuritaire la circulation à ce carrefour.

**ADOPTÉE**

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 7 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

2009-12-791

**Renouvellement du contrat de services à la Société Protectrice Canadienne des Animaux Laurentides-Labelle (SPCALL)**

ATTENDU QUE

le contrat de services entre la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides-Labelle relatif au contrôle des animaux se termine le 31 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE

selon les termes de l'article F du contrat précité, cette entente est renouvelable sur approbation du conseil de la ville ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts renouvelle pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, le contrat de services avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides-Labelle aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat précité.

**ADOPTÉE**

2009-12-792

**Restauration de la gare – Travaux de reconstruction partielle de la toiture (phase 2) – Certificat de paiement no 2 et final**

ATTENDU

le contrat adjudgé pour les travaux de reconstruction partielle de la toiture de la gare (phase 2), par la résolution 2009-06-358 ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no. 2, au montant de 28 133.09 \$, incluant la retenue de 10 %, taxes en sus, préparée et recommandée par Denis Désilets, architecte, Atelier Idea ;
- accepte le paiement à l'entreprise « Construction Raynald Tisseur Inc. », de la somme de 25 575.54 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG\*427.

**ADOPTÉE**

2009-12-793

**Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 3**

ATTENDU

le contrat adjudgé pour les travaux de reconstruction de la gare (phase 3), par les résolutions AG2009-08-007 et 209-10-641;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 8 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no. 3, au montant de 325 412.29 \$, incluant la retenue de 10 %, taxes en sus, préparée et recommandée par Denis Désilets, architecte, Atelier Idea ;
- accepte le paiement à la société « Les entreprises Landco inc. », de la somme de 295 829.35 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon les bons de commande DG-437 et DG-448.

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

**2009-12-795**

**Comptes payés – Novembre 2009**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de novembre 2009, au montant de 1 474 807,92 \$.

**ADOPTÉE**

**2009-12-794**

**Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-11 – Disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

**2009-12-796**

**Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de novembre 2009.

**ADOPTÉE**

**2009-12-797**

**Concordances des termes de remboursement**

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 945 000 \$ :

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 9 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	MONTANT
92-254	Réfection chemin Trudel	195 500 \$
2003-EE-52	Réfection égout – travaux centre-ville	551 600 \$
2003-EM-53 subv.	Enfouissement réseaux câblés – partie subventionnée	571 900 \$
2003-EM-53	Enfouissement réseaux câblés	1 999 400 \$
2003-EM-55	Dépôt de neige usée	313 500 \$
2004-EA-72	Réfection aqueduc – centre-ville	166 600 \$
2008-EM-145	Voirie – Carrefour giratoire	332 000 \$
2008-EM-146	Aqueduc – Carrefour giratoire	198 000 \$
2008-EM-147	Égout – Carrefour giratoire	194 000 \$
2008-EM-150	Pavage Mont-Catherine	123 700 \$
2008-EM-154	Recherche - eaux souterraines	195 000 \$
2008-EM-156	Pavage des rues Iris, Chrysanthèmes et Victoria	28 800 \$
2008-EM-158	Rénovation - immeubles résidentiels	75 000 \$

**ATTENDU QUE**

pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 945 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 décembre 2009.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 juin et le 29 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le trésorier.

QUE La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE**

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 10 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

2009-12-798

### Financement de règlements d'emprunt – Résolution de prolongation

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts avait le 27 août 2009, un montant de 195 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 348 700 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 92-254 ;

ATTENDU QUE

ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue ;

ATTENDU QUE

l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 29 décembre 2009;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts emprunte 195 500 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 4 mois et 2 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

**ADOPTÉE**

2009-12-799

### Réserve – Taxe sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE

la MRC des Laurentides a effectué un remboursement de 46 384,73 \$ suite à un ajustement sur le carburant pour le contrat de collecte et transport des matières résiduelles du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts crée une réserve de 46 384,73 \$ pour réduire la taxe sur les matières résiduelles pour 2010.

**ADOPTÉE**

2009-12-800

### Adjudication d'une émission d'obligations

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt numéros 2003-EE-52, 2003-EM-53, 2003-EM-53 subv., 2005-EM-55, 2004-EA-72, 92-254, 2008-EM-145, 2008-EM-146, 2008-EM-147, 2008-EM-150, 2008-EM-154, 2008-EM-156 et 2008-EM-158, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 décembre 2009, au montant de 4 945 000 \$;

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 11 sur 21*

**ATTENDU QUE**

à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,54800	400 000 \$	1,10000 %	2010	3,20213 %
		414 000 \$	1,40000 %	2011	
		428 000 \$	2,25000 %	2012	
		442 000 \$	2,75000 %	2013	
		3 261 000 \$	3,00000 %	2014	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,48782	400 000 \$	1,00000 %	2010	3,24790 %
		414 000 \$	1,40000 %	2011	
		428 000 \$	2,20000 %	2012	
		442 000 \$	2,70000 %	2013	
		3 261 000 \$	3,05000 %	2014	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,36400	400 000 \$	1,00000 %	2010	3,25257 %
		414 000 \$	1,50000 %	2011	
		428 000 \$	2,25000 %	2012	
		442 000 \$	2,75000 %	2013	
		3 261 000 \$	3,00000 %	2014	
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,56470	400 000 \$	1,15000 %	2010	3,30475 %
		414 000 \$	1,70000 %	2011	
		428 000 \$	2,40000 %	2012	
		442 000 \$	2,80000 %	2013	
		3 261 000 \$	3,10000 %	2014	

**ATTENDU QUE**

l'offre provenant de « Financière Banque Nationale inc. » s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 945 000 \$ de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts soit adjugée à « Financière Banque Nationale inc. »;

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par monsieur Denis Chalifoux, maire et monsieur Gilles Chamberland, trésorier ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

2009-12-801

**Financement de règlements d'emprunt – Résolution de courte échéance**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 12 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 945 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros : 2003-EE-52, 2003-EM-53, 2003-EM-53 subv., 2005-EM-55, 2004-EA-72, 92-254, 2008-EM-145, 2008-EM-146, 2008-EM-147, 2008-EM-150, 2008-EM-154, 2008-EM-156 et 2008-EM-158 :

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 29 décembre 2009) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements suivants : 2003-EE-52 ; 2003-EM-53, subv.; 2003-EM-53; 2003-EM-55, 2004-EA-72; 2008-EM-145; 2008-EM-146; 2008-EM-147; 2008-EM-150; 2008-EM-154; 2008-EM-156 ; 2008-EM-158.

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Avis de motion**

**Règlement numéro 2010-T-166 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010**

Je, Michel Charette, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-T-166 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-T-166, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

**Avis de motion**

**Règlement numéro 2010-T-167 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2010**

Je, Michel Charette, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-T-167 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2010.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-T-167, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

**2009-12-802**

**Adoption du règlement numéro 2009-SQ-39-8 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)**

ATTENDU QU'

il y a eu lieu de modifier le règlement municipal numéro 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450) afin de préciser l'article 10 concernant les aboiements ou hurlements de chiens ainsi que d'enlever l'interdiction du déversement des déchets de cuisine dans les égouts par le biais des éviers;

ATTENDU QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2009 et que demande de dispense de lecture a été faite;

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 13 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-SQ-39-8 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450).

**ADOPTÉE**

**2009-12-803**

**Adoption du règlement numéro 2009-SQ-35-8 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)**

ATTENDU QU'

il y a eu lieu de modifier le règlement municipal numéro 2005-SQ-35-1 et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399) afin de modifier l'article 9 quant à l'utilisation de la vignette pour le stationnement réservé aux personnes handicapées ;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 3 décembre 2009 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-SQ-35-8 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399).

**ADOPTÉE**

**2009-12-804**

**Adoption du règlement numéro 2010-M-168 concernant la circulation des motoneiges**

ATTENDU

les dispositions du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)*, de la *Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2)* et de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adopter un règlement établissant des normes et des prohibitions d'utilisation de circulation de motoneiges sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 décembre 2009 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-M-168 concernant la circulation des motoneiges.

**ADOPTÉE**

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 14 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

2009-12-805

### **Poste de directeur des travaux publics – Confirmation**

ATTENDU QUE

la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche du directeur des Travaux publics est complétée ;

ATTENDU

la recommandation favorable du directeur général ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur général, confirme monsieur Yves Lefebvre, au poste de directeur des Travaux publics, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

**ADOPTÉE**

## **SERVICES TECHNIQUES**

2009-12-806

### **Décompte progressif no 1 - Travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette**

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette, par la résolution 2009-10-667;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no 1, au montant de 63 215,10 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Gilles Taché & associés Inc. (Frédéric Massé, ing., jr, chargé de projet), en date du 12 novembre 2009.
- accepte le paiement à l'entreprise « 9088-9569 Québec Inc. » (R. B. Gauthier) de la somme de 56 893,59 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense selon le bon de commande TP\*9367.

**ADOPTÉE**

2009-12-807

### **Modification de la signalisation - Stationnement – Devant l'Hôtel de ville**

ATTENDU QUE

suite à une analyse du débit de la circulation et du nombre de visiteurs se présentant à l'Hôtel de ville, il y a lieu de modifier la signalisation concernant le stationnement autorisé ;

ATTENDU QU'

Il est préférable d'abolir toute contrainte au stationnement devant l'Hôtel de ville, sauf en ce qui concerne l'espace réservé aux personnes

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 15 sur 21*

handicapées ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le Service des Travaux publics à enlever les panneaux de stationnement limité devant l'Hôtel de ville à l'exception de celui réservé aux personnes handicapées.

**ADOPTÉE**

**2009-12-808**

**Adjudication de contrat – Entretien ménager bâtiments 2010 – Résultat d'appel d'offres TP-2009-032**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres TP-2009-032;

ATTENDU QUE

la Ville a effectué 5 invitations d'appel d'offres, 4 visite des lieux et reçu deux soumissions conformes pour cet appel d'offres .

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Travaux publics accorde à « Service d'Entretien Optimun Inc. », un contrat pour l'entretien ménager et certains travaux complémentaires, des bâtiments suivants :

- ❖ hôtel de ville
- ❖ garage municipal
- ❖ bibliothèque municipale Gaston-Miron
- ❖ immeuble situé au 1155 route 329 Nord (abritant la SQ),

conformément à sa soumission, suite à l'appel d'offres TP-2009-032, pour un montant de 59 450 \$ taxes en sus, pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

QUE le conseil municipal autorise :

- ❖ le trésorier à effectuer ces dépenses, qui seront imputées aux postes budgétaires 02-137-00-495, 02-327-00-495, 02-702-37-495 et 02-137-20-495;
- ❖ le directeur des Travaux publics, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

**2009-12-809**

**Décompte progressif no 2 - Travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette**

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette, par la résolution 2009-10-667;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 16 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ❖ accepte la recommandation de paiement no 2, au montant de 140 079.71 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée par Gilles Taché & associés Inc. (Hugo Bastien, ing, chargé de projet), en date du 7 décembre 2009
- ❖ accepte le paiement à l'entreprise « 9088-9569 Québec Inc. (R. B. Gauthier) », de la somme de 126 071.74 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*9367.

**ADOPTÉE**

**2009-12-810**

**Décompte progressif no 4 et final - Travaux de pavage dans différentes rues de la ville - Programme PARC 2009 - Acceptation provisoire des travaux.**

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de pulvérisation et de pavage dans différentes rues de la ville, par la résolution 2009-05-333;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ❖ accepte la recommandation de paiement no 4, au montant de 10 713,13 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par le directeur du Génie et des infrastructures ;
- ❖ accepte le paiement à l'entreprise « Asphalte Bélanger Inc. », de la somme de 9 641,82 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;
- ❖ entérine l'acceptation provisoire des travaux et procède, tel que prévu, au contrat, au remboursement de 50% de la retenue totale ; soit la somme de 12 163,02\$ ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*8908.

**ADOPTÉE**

#### **PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

**2009-12-811**

**Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de novembre 2009**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 17 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de novembre 2009.

**ADOPTÉE**

**2009-12-812**

**Constats d'infraction au 1620 rue Murray – Travaux sans certificat d'autorisation – Coupe d'arbre – Matricule : 4600-53-8575**

ATTENDU QUE

des travaux de coupe d'arbres ont été effectués sans certificat d'autorisation sur la propriété situé au 1620 rue Murray ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à «SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SPIRITUEL INC.», propriétaire de la propriété sise au 1620 rue Murray, portant le matricule : 4600-53-8575 pour s'assurer que les travaux nécessaires soient effectués afin de se conformer au règlement d'urbanisme (2002-U21, 2002-U22) et de zonage numéro 2002-U23 et leurs amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-12-813**

**Constat d'infraction au 2037 rue Chandolin – Logement illégal – matricule 4798-99-0284**

ATTENDU QU'

un troisième logement est aménagé dans le bâtiment principal sans permis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non-conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

de nombreuses plaintes pour le bruit et autres formes de nuisances ont été effectuées par les voisins;

ATTENDU QUE

le propriétaire responsable de l'usage non autorisé a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et ne s'est pas conformé ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 2037, rue Chandolin, portant le matricule numéro 4798-99-0284, « AMELLAL FARID», afin qu'il se conforme à la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 18 sur 21*

2009-12-814

**Mandat à la compagnie Plania – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec**

**ATTENDU QUE**

dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme, la Ville a reçu de la Commission municipale du Québec un avis d'une demande d'examen de conformité du plan d'urbanisme, de zonage et de lotissement ;

**ATTENDU QUE**

la Ville doit être représentée devant cette Commission par la firme d'urbanisme-conseil Plania;

**ATTENDU QUE**

l'analyse et la préparation du dossier de demande d'examen de conformité par la Commission municipale sont commencées par la firme « Plania »;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la compagnie « Plania », à titre de consultant responsable, pour la préparation ainsi que la représentation dans le dossier de demande d'examen de conformité par la Commission municipale du Québec, des règlements d'urbanisme suivants :

- ↳ Règlement du plan d'urbanisme numéro 2009-U50;
- ↳ Règlement de zonage numéro 2009-U53;
- ↳ Règlement de lotissement 2009-U54.

**QUE** le montant maximum de ce mandat est de 15 000 \$ et sera financé par une appropriation de surplus de la Ville.

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2009-12-815

**Mesures disciplinaires – Suspension d'un employé**

**ATTENDU**

les faits qui sont reprochés à une personne à l'emploi de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, soit l'employé numéro 553, portant les initiales JFG ;

**ATTENDU QU'**

une rencontre a eu lieu avec l'employé concerné, et que le conseil a tenu compte de l'exposé des faits et des recommandations des représentants de la Ville ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts suspend sans solde l'employé numéro 553, portant les initiales JFG, et autorise le directeur général, monsieur Denis Savard, à lui remettre une lettre l'informant des motifs et de la durée, soit trente (30) jours ouvrables, rétroactivement au 8 décembre 2009, 13h, et ce, compte tenu des

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 19 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

évènements survenus le 8 décembre 2009 .

QU' une copie conforme de la présente résolution soit remise à l'employé.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.**

**2009-12-816**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Denis Chalifoux

\_\_\_\_\_  
La greffière-adjointe, Claude Laneuville

**INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 15 décembre 2009**

- 2009-12-778. Adoption de l'ordre du jour
- 2009-12-779. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2009
- 2009-12-780. Acquisition de radios mobiles –Fonds de roulement d'agglomération
- 2009-12-781. Embauche – Pompier à l'essai
- 2009-12-782. Séances ordinaires du conseil municipal – Calendrier pour l'année 2010
- 2009-12-783. Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil municipal
- 2009-12-784. Niveau attribué au personnel aux fins de l'exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2010-T-167
- 2009-12-785. Pistes de ski de fond – Parc des Campeurs - Renouvellement de l'entente entre Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et «Stonehaven Country Club centre de villégiature & Spa S.E.C.»
- 2009-12-786. Renouvellement des contrats de travail des cadres et amendement à la politique salariale du personnel cadre
- 2009-12-787. Représentativité des membres du conseil municipal
- 2009-12-788. Marina et débarcadère – Bail des fonds marins lac des Sables – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 2009-12-789. Marina – Installation de quais – Certificat d'autorisation - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 2009-12-790. Demande au ministère des Transports du Québec – Installation d'un feu de circulation - Intersection route 329 et chemin Sainte-Lucie
- 2009-12-791. Renouvellement du contrat de services à la Société Protectrice Canadienne des Animaux Laurentides-Labelle (SPCALL)
- 2009-12-792. Mandat à la compagnie Plania – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec
- 2009-12-793. Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 3
- 2009-12-794. Comptes payés – Novembre 2009
- 2009-12-795. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-12-796. Dépôt du rapport budgétaire

*Procès verbal de la  
séance ordinaire du 15 décembre 2009  
Page 20 sur 21*

*Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.*

- 2009-12-797. Concordances des termes de remboursement
- 2009-12-798. Financement de règlements d'emprunt – Résolution de prolongation
- 2009-12-799. Réserve – Taxe sur les matières résiduelles
- 2009-12-800. Adjudication d'une émission d'obligations
- 2009-12-801. Financement de règlements d'emprunt – Résolution de courte échéance
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2010-T-166 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2010-T-167 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2010
- 2009-12-802. Adoption du règlement numéro 2009-SQ-39-8 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)
- 2009-12-803. Adoption du règlement numéro 2009-SQ-35-8 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)
- 2009-12-804. Adoption du règlement numéro 2010-M-168 concernant la circulation des motoneiges
- 2009-12-805. Poste de directeur des travaux publics – Confirmation
- 2009-12-806. Décompte progressif no 1 - Travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette
- 2009-12-807. Modification de la signalisation - Stationnement – Devant l'Hôtel de ville
- 2009-12-808. Adjudication de contrat – Entretien ménager bâtiments 2010 – Résultat d'appel d'offres TP-2009-032
- 2009-12-809. Décompte progressif no 2 - Travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette
- 2009-12-810. Décompte progressif no 4 et final - Travaux de pavage dans différentes rues de la ville - Programme PARC 2009 - Acceptation provisoire des travaux.
- 2009-12-811. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de novembre 2009
- 2009-12-812. Constats d'infraction au 1620 rue Murray – Travaux sans certificat d'autorisation – Coupe d'arbre – Matricule : 4600-53-8575
- 2009-12-813. Constat d'infraction au 2037 rue Chandolin – Logement illégal – matricule 4798-99-0284
- 2009-12-814. Mandat à la compagnie Plania – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec
- 2009-12-815. Mesures disciplinaires – Suspension d'un employé
- 2009-12-816. Levée de la séance